# Faire une année de césure ou un master 2

Par **Marie96**, le **24/07/2018** à **18:38**

Bonjour,

J'ai été accepté à un master 2 qui me plaisait beaucoup au départ. Toutefois, après avoir parlé avec d'anciens étudiants, je me rends compte que ce master ne me plait pas tant que ça.
J'hésite donc à abandonner l'idée de m'inscrire à un master 2 cette année et de faire une année de césure. En effet j'envisage plutôt de faire une année dans un pays anglophone pour apprendre la langue et faire également des stages ( Je suis en droit international et mon niveau en anglais est moyen). Pensez-vous que c'est une bonne idée de faire une année de césure ? Ou devrais-je faire ce master 2 qui ne me plait plus tant que ça ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2018** à **08:40**

Bonjour

[citation] Toutefois, après avoir parlé avec d'anciens étudiants, je me rends compte que ce master ne me plait pas tant que ça. [/citation]

Qu'est ce qui fait que vous n'êtes plus intéressé ?

Par **LouisDD**, le **25/07/2018** à **08:51**

Salut

D'anciens étudiants du Master en question j'espère, que ce ne soit pas les racontars des jaloux qui eux n'ont pas eu la chance d'être acceptés...

Par **Marie96**, le **25/07/2018** à **09:54**

Ce qui m'intéressait le plus était qu'il soit profesionnalisant et donc que je pouvais trouver du travail dans les mois qui suivent la fin du master ( master en droit de la coopération économique et des affaires internationales délocalisé).

A écouter les anciens étudiants, il n'y a pas plus de débouchés que ça.
Pour ma part, je souhaite travailler en tant que juriste dans une multinationale pour conseiller les entreprises qui souhaitent investir à l'étranger etc ( je ne souhaite pas devenir avocat). Et je pensais que ce master était une belle opportunité mais finalement j'ai des doutes.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2018** à **11:47**

Combien d'anciens étudiants avez vous rencontrer ?

A vous lire on croirait que toutes la promotion est au chômage.

Par **Marie96**, le **25/07/2018** à **12:39**

Non pas au chômage beaucoup ont continué les études

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2018** à **12:44**

Il n'y a vraiment aucun étudiants de ce Master qui est en activité ?

Dans tous les cas, pour pouvoir faire une année de césure, il faut que vous soyez inscrite dans une université qui la propose.
Par conséquent, il faudra vous inscrire en M2 et vérifier que l'université propose la césure.
Si c'est le cas, alors il faudra constituer un dossier avec un projet de césure qui devra être validé par une commission.
Pour plus d'information cliquer sur lien "Année de césure" qui figure en bas de ma signature.

Par **Marie96**, le **25/07/2018** à **12:58**

J'ai contacté uniquement les étudiants de la dernière promotion. Il y a une personne qui continue à eu une offre de stage dans l'entreprise où elle avait effectuée son stage durant le Master. Les autres continuent en école de commerce ou se préparent pour passer le barreau. Pour l'instant aucun d'entre eux ne s'est lancé dans le monde professionnel. Je ne sais pas si c'est par simple volonté ou si c'est parce que le master ne suffit pas à trouver un emploi ( Et c'est ce qui me laisse perplexe )

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2018** à **13:07**

[citation] Je ne sais pas si c'est par simple volonté ou si c'est parce que le master ne suffit pas

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

à trouver un emploi [/citation]

C'est justement la question la plus importante.

Mais comme je vous le disais dans mon message précédent, vous devez être inscrite dans une université pour pouvoir faire une année de césure.

Par **Yann**, le **25/07/2018** à **13:41**

A mon avis il serait dommage de faire un break dans vos études maintenant. Autant en finir avec cette page de votre vie et partir à l'étranger l'an prochain.

Vous êtes pris en M2 cette année. Êtes-vous certain de l'être encore l'année prochaine ? Vont-ils vous garder la place ?

Retourner aux études après avoir goûté à la vie active, c'est dur. Ce sont deux rythmes différents. Passer de l'un à l'autre, puis revenir en arrière c'est dur. Ça se fait, mais c'est une difficulté supplémentaire que vous ne rencontrerez pas si vous restez dans le bain de la fac.

Enfin, ce sera plus facile à justifier pour vos futurs entretiens d'embauche. Une année un peu floue après la fac c'est courant. Une année supplémentaire pendant le cursus universitaire, ça soulève des questions.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2018** à **13:56**

Je rejoins Yann à 100 % !

Le mieux pour vous serait de faire un second M2.

Par **Visiteur**, le **25/07/2018** à **16:50**

Bonjour à tous,

Oui, je confirme les autres: ne vous laissez pas décourager par des ragots.

Si ce Master vous plait foncez. Et comme j'ai vu Isidore l'écrire si souvent: votre Master sera ce que vous en ferez. C'est à vous d'aller chercher des opportunités professionnelles, le Master n'est qu'une clé pour en débloquer quelques unes.
Cela dit, si c'est une pure initiation à la recherche qui n'apporte rien de concret pour les recruteurs ça peut peut être poser problème...

Choisissez bien votre stage en tous cas.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Marie96**, le **27/07/2018** à **09:21**

D'accord merci beaucoup pour vos réponses !

Par **lolabgn**, le **12/09/2018** à **16:41**

Bonjour Marie,

Je me présente un peu tard peut-être, mais peut-être que cela pourra servir à d'autres aussi.

Je rejoins un peu ce que disent les membres ici - mais pas pour tout.
Chacun a son avis et c'est bien pour cela qu'à mon sens vous ne vous posez pas la bonne question.

Certains ici disent qu'il ne faut pas écouter les ragots pour se faire une bonne idée sur la qualité des enseignements du Master 2 concerné, et ils ont raison.
Avoir une idée précise des débouchés à l'issue d'un Master 2 est à mon sens difficile tant qu'on n'y est pas. Comme vous le dites vous-même, si des étudiants ont poursuivi leurs études, vous ne savez pas si c'est par choix, ou par peur de l'absence de débouchés à la sortie ; certains ont aussi peur de faire face à la recherche d'emploi, d'autres veulent aussi peut-être se réorienter.

La question qu'il faut vous poser est : ai-je envie de faire une année de césure ou ai-je envie de faire ce Master 2 tout de suite ?

J'ai moi-même décidé de faire une année de "césure" entre M1 et M2. A l'époque je voulais tout plaquer, le Droit ne me plaisait plus, je remettais en question mon parcours et je suis partie aux USA en partenariat avec ma fac, un mélange de Droit, Sciences Po, Marketing, Commerce... cela m'a procuré une bouffée d'oxygène et l'envie de poursuivre dans une branche plus internationale du Droit.
Puis j'ai travaillé près d'un an avant de reprendre puis en parallèle de mon M2.

Si l'année de césure dure un an, elle n'est pas à mon sens critique pour la reprise d'études.

La réponse, c'est donc vous seule qui l'avez. Il n'y a pas de bon moment à mon sens pour une année de césure.
Si ce Master 2 vous plaisait, pourquoi ne pas y aller et faire votre année de "césure" ensuite ?
Si toutefois vous sentez profondément que vous ne voulez pas faire ce Master 2 pour des raisons qui vous appartiennent - et pas des "on dit" - alors inscrivez-vous à une formation vous permettant de faire des stages conventionnés, ou faites un an de break pour vous repositionner sur votre projet professionnel.

Bonne rentrée et bon courage !

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/09/2018** à **07:57**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour

Je remercie lolabgn pour son témoignage

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés